



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	MEULE DE TRONÇONNAGE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	110-X

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation Chimique. Description	Numéro CAS	% max	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Oxyde d'aluminium Non fibreux	1344-28-1	50-90	15.00	10.00
Oxyde de zirconium	1314-23-4	30-60	5	5
Carbure de silicone.	409-21-2	30-75	10	10
Résine de phénolique, cuit	9003-35-4	6-20	Non disponible	Non disponible
Oxyde de calcium	1305-78-8	0-3	5	2
Caoutchouc, cuit	Non disponible	0-5	Non disponible	Non disponible
Fluorures (comme F).	Non disponible**	1-10	2.50	2.50
Soufre	7704-34-9	1-8	NIF	10.00
Oxyde de fer rouge	1309-37-1	0-3	10.00	5.00
Sulfate	Non disponible	0-10	10	10



SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non applicable.
Point fusion en °C	Non disponible.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable.
Densité (Eau = 1)	1.8-3	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non applicable.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Solide, normalement aucune odeur sur livraison.		

SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Le produit est non inflammable.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteur	Eau vaporisée, mousse, poudre sèche ou CO ₂ . Garder au frais les contenants exposés en les aspergeant d'eau.			
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de respiration autonome (SCBA) ainsi que des vêtements protecteurs devraient être utilisés en cas de feu.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Monoxyde et dioxyde de carbone et autres gaz irritants.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Incompatibilité	Non disponible.
Produits dangereux de décomposition	Aucun.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec un collyre spécialisé ou de l'eau propre, en gardant les paupières ouvertes pour une bonne quinzaine de minutes. Obtenir une assistance médicale. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un médecin.
Peau	Laver les régions affectées avec de l'eau et du savon. Obtenir une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	assistance médicale.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Garder au repos et au chaud. Obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau et boire 200-300 ml (moitié d'une pinte) d'eau. Obtenir une assistance médicale. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un médecin.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, ingestion, la peau, et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	La poussière peut être une source d'irritation pour les yeux.
Peau	La poussière peut être une source d'irritation pour la peau.
Inhalation	<u>Aigue:</u> Toux, souffle court. <u>Chronique:</u> Peut affecter la capacité respiratoire.
Ingestion	Non reconnu pour avoir des effets néfastes, mais l'ingestion n'est absolument pas recommandé.
Autres risques pour la santé	Le tronçonnage peut créer des niveaux sonores élevés néfastes pour l'ouïe. Peut aussi aggraver des problèmes respiratoires existants.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun ingrédient n'est listé par IARC, ACCGIH, NTP et OSHA comme étant un carcinogène.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Des études relatives aux effets mutagènes possibles ainsi que des études épidémiologiques pertinentes démontrent qu'il n'y a aucune raison de croire que ce produit représente pour l'homme un danger mutagène significatif.
Sensibilité épidermique	Peut être un irritant lors du contact avec la peau (allergie).
Sensibilité respiratoire	Non disponible.
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue	Porter des lunettes de sécurité. Consulter : OSHA 29 CFR 1910.33
Protection respiratoire	Utiliser un respirateur approuvé lorsque les niveaux de contaminants atmosphériques dépassent les TLV.
Ventilation	Utiliser une ventilation adéquate. Consulter : OSHA 29 CFR 1910.94 & 29 CFR 1910.1000
Protection de l'ouïe	L'utilisation de ce produit peut générer des niveaux sonores élevés. Consulter : OSHA 29 CFR 1910.134. Une protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	adéquate doit être portée lorsque requise.
Autres précautions	Consulter : OSHA 29 CFR 1910.25.
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Nettoyer normalement.
Élimination des résidus	Suivre les consignes d'élimination normale en accord avec les lois municipales, provinciales et fédérales.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposé au frais dans un local sec et ventilé.
Manutention	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours manipuler et remiser les meules avec soin. • Toujours inspecter visuellement les meules avant de les monter. • Toujours vérifier la vitesse de rotation de l'appareil versus la vitesse maximum d'opération indiquée sur la meule. • Toujours vérifier les pièces de fixation pour un diamètre égal et compatible. • Toujours utiliser des tampons de montage lors d'une utilisation à sec. • Toujours s'assurer que la pièce usinée est bien fixée. • Toujours s'assurer qu'un garde de sécurité couvre au minimum la moitié de la meule. • Toujours s'assurer de laisser tourner, avec le garde de sécurité en position, une bonne minute une meule nouvellement montée avant de commencer le travail. • Toujours arrêter le liquide refroidisseur avant d'arrêter la rotation de la meule. Ceci pour éviter la création d'une meule déséquilibrée.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Insoluble dans l'eau.
Persistance et Dégradation	Pas aisément biodégradable.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Le produit est sensiblement enlevé dans des processus biologique de traitement.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System